

**COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 26 NOVEMBRE 2010 à 20 heures**

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire le vendredi 26 novembre 2010 à 20 H 00 en Mairie de BENY sous la présidence de Monsieur Georges RODET.

Date de la convocation : **20 novembre 2010**

Date d'affichage : **20 novembre 2010**

Présents : Georges RODET - Jean-François NALLET - Dominique COLIN - Isabelle CORSAIN - Elie BERARD - Jean-François POUPON - Eric GUILLERMIN - Michèle DANANCIER - Françoise BILLOUD - Elodie LELARDOUX - Bruno GAILLARD et Gilles DONGUY

Absents excusés : Patrick BAVOUX, Jean-Claude GONOD et Robert SEVE

Pouvoir : Patrick BAVOUX donne pouvoir à Jean-François NALLET, Jean-Claude GONOD donne pouvoir à Georges RODET

Secrétaire : Jean-François NALLET

- Le compte rendu de la réunion du 27 octobre 2010 est approuvé à l'unanimité.
Pour information, une erreur a été commise sur le montant de la taxe d'assainissement, il faut indiquer 37 au lieu de 3 €.
- L'ordre du jour est modifié comme suit :
 - Ajouts : Remboursement sinistre
 - Nomination d'un délégué suppléant au syndicat d'électricité
 - Equiperment pompiers – demande de subvention au SDIS
 - Demande de subvention du Sou des Ecoles pour le projet d'école.

Modification des statuts de la Communauté de Communes du Canton de Coligny : Elargissement de la compétence assainissement non collectif.

Le Maire expose à l'assemblée que dans sa délibération du 16 mars 2009, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Canton de Coligny a adopté une nouvelle compétence : «**Contrôle et suivi des installations d'assainissement non collectif**».

Dans sa séance du 11 octobre 2010, il a décidé d'élargir cette compétence à l'entretien et à la réhabilitation.

En place depuis le 1^{er} janvier 2010, il convient aujourd'hui de compléter le Service Public d'Assainissement Non Collectif en proposant une prestation d'entretien et de réhabilitation aux usagers.

Le bloc de compétence intitulé «*Protection et mise en valeur de l'environnement*» est ainsi complété. Il comprend les points suivants :

- ✓ Collecte et traitement des ordures ménagères, des encombrants et des déchets verts.
- ✓ Elaboration d'un schéma communautaire de sentiers de randonnée, signalisation et promotion.
- ✓ Contrôle et suivi des installations d'assainissement non collectif, entretien et réhabilitation.

Le Conseil municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

ADOpte la modification des statuts de la Communauté de Communes du Canton de Coligny, proposée et votée par le conseil communautaire lors de son assemblée du 11 octobre 2010, avec la compétence élargie «**Contrôle et suivi des installations d'assainissement non collectif, entretien et réhabilitation**», telle que rédigée ci-dessus.

DEMANDE en conséquence, à Monsieur Le Préfet de l'Ain, la modification des statuts de la Communauté de Communes du Canton de Coligny.

ASSAINISSEMENT

1°) VIDANGE

Pour information, la communauté de communes du canton de Coligny est en train de faire une étude de faisabilité d'un marché à bon de commande pour les vidanges de fosses septiques des particuliers.

2°) TARIF REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Le Maire informe l'assemblée que des personnes ne sont pas raccordées au réseau public d'eau potable. De ce fait, il est difficile de leur appliquer la règle de droit commun. Il propose de leur demander la part prime fixe annuelle et un montant au mètre cube basé sur une assiette forfaitaire annuelle.

Le conseil municipal charge le Maire de se renseigner auprès de SOGEDO pour avoir plus de précisions sur la possibilité de mise en recouvrement par leurs services de cette taxation. Une autre question est abordée : le Règlement Sanitaire Départemental de l'utilisation de l'eau des puits individuels pour un usage alimentaire. Une décision sera prise lors du prochain conseil.

TARIFS DU CENTRE DE LOISIRS PERISCOLAIRE MUNICIPAL

Jean-François Nallet, Maire Adjoint, rappelle la délibération du conseil municipal du 24 juillet 2009 au cours de laquelle il avait été décidé :

- ✓ d'établir une tarification horaire basée sur le quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales ou de la Mutualité Sociale Agricole
- ✓ de solliciter un accès au service "CAFPRO" afin d'obtenir les informations nécessaires au calcul ;
- ✓ de considérer deux tranches de quotients familiaux déterminées conjointement par la commune et les caisses concernées lors de la finalisation du dossier ;
- ✓ de ne pas modifier les tarifs à la rentrée scolaire 2010-2011.

Il propose à l'assemblée d'adopter le principe d'attendre les résultats de la clôture d'un exercice afin d'avoir une vision globale de l'équilibre financier et, si nécessaire, d'envisager les modifications de tarif à la rentrée scolaire suivante.

Il indique également que les logos de la CAF, de la MSA et de la Mairie sont insérés dans les factures, attestant du partenariat financier pour le fonctionnement de la structure.

Ouï l'exposé du Maire adjoint, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de ne pas modifier les tarifs en attendant le compte de résultat du centre de loisirs périscolaire, et rappelle les montants :

	Quotient familial	Taux horaire
Tranche A	< ou = à 1050€	0,80€
Tranche B	> à 1050€	1,20€

ACCEPTTE le principe d'une étude de changement de tarif à chaque rentrée scolaire au regard du compte de résultat de l'exercice précédent.

ARCHIVES COMMUNALES

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'une partie des dossiers de la Mairie a fait l'objet d'une opération de tri et d'archivage par les services du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain. Les dossiers courants et récents n'étaient pas compris dans cette opération. Le même service a été consulté pour une seconde intervention. Le Maire donne lecture du projet de convention pour cette mission d'archivage qui peut débuter le mardi 29 novembre et indique que la durée de mission est estimée à trois jours.

En application de la délibération du conseil d'administration du centre de gestion du 31 mars 2010, le coût journalier de la mission est fixé forfaitairement à 250 € TTC sur site.

Après avoir ouï l'exposé du Maire et délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTTE de faire réaliser l'archivage communal par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain,

DECIDE que le classement se fera sur site pour un montant journalier de 250 € TTC,

AUTORISE le Maire ou un des adjoints à signer tout document relatif à cet archivage (devis, convention, avenant éventuel...).

REMUNERATION DE L'AGENT RECENSEUR POUR 2011

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 27 février 2002 dite de « démocratie et de proximité » et notamment ses articles 156 et suivants fixant les modalités et la procédure du nouveau recensement qui prend effet en 2004,

Considérant qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs qui vont effectuer les opérations de collecte,

Le Maire précise que le montant de la dotation forfaitaire de l'Etat au titre du recensement de la population 2011 pour notre commune s'élève à la somme de 1 294 €,

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de fixer la rémunération de l'agent recenseur à la somme forfaitaire brute de 1 940 €.

DIT que toutes les charges sociales restent à la charge de la commune.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2011 au compte 64138 en ce qui concerne l'indemnité allouée à l'agent recenseur.

STORES BATIMENT GARAVAND

Isabelle CORSAIN, Maire adjointe, présente le compte rendu de la réunion de la commission bâtiment. Des devis de remplacement des stores de la salle primevère ont été demandés

Après avoir ouï l'exposé du Maire-Adjoint et délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTTE le devis de l'entreprise Ombré Fenêtre pour un montant de 1 621,00 € TTC et détermine le coloris

INDIQUE que cette dépense sera imputée au titre de l'opération n°180 : matériel 2010

AUTORISE le Maire ou un des adjoints à signer le devis correspondant.

DELEGUE SUPPLEANT AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE ET DE COMMUNICATION DE L'AIN

Le Maire donne lecture du courrier du syndicat en date du 24 novembre 2010.

Par arrêté préfectoral du 30 août 2010, le Préfet a notifié à toutes les communes les nouveaux statuts ; l'article 6 précise à présent, non seulement le nombre de délégués titulaires à élire au renouvellement de mandat selon le nombre d'habitants, mais également la possibilité d'élire un et un seul délégué suppléant.

Ce délégué pourra représenter la commune lors de l'assemblée générale en cas d'absence du titulaire, avec voix délibérative.

Il rappelle que le délégué titulaire est Jean-François Poupon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DESIGNE Patrick Bavoux délégué suppléant au Syndicat Intercommunal d'Energie et de e.Communication de l'Ain.

REMBOURSEMENT SINISTRE PAR GROUPAMA ASSURANCES

Le Maire :

- indique qu'une déclaration a été faite auprès de l'assureur de la commune concernant le sinistre de l'optique gauche du véhicule de la commune,
- informe avoir réglé la facture auprès du garage Gambey pour un montant de 164.29 €,
- indique avoir reçu un règlement de GROUPAMA d'un montant de 164.29 € et précise qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour accepter ce chèque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ACCEPTTE le chèque de l'assureur GROUPAMA pour un montant de 164.29 € concernant ce sinistre,

AUTORISE le Maire ou un adjoint à signer le titre de recette correspondant.

EQUIPEMENTS-MATERIEL POUR LE CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION DE BENY - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SDIS

Le Maire donne lecture de la commande de matériel et d'équipement pour le centre de première intervention de BENY établie par le chef de corps pour l'année 2010, à savoir :

- 10 vestes textiles pour un montant HT de 231.00 €
- 1 paire de rangers pour un montant HT de 126.50 €

Il indique que le montant de subvention pour l'année 2010 est de 60 % du montant HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE la proposition du chef de corps pour l'année 2010,

SOLLICITE du SDIS une subvention de 60 % au titre de l'année 2010 sur un montant de 2 436.50 € HT.

MARCHE ECOLE + EMPRUNT

Dominique COLIN, Maire adjoint informe de la signature des marchés et de la rencontre des entreprises le jeudi 25 novembre.

Il indique que le chantier devrait commencer début février ; auparavant il est nécessaire de préparer le terrain : déplacer la petite cabane en bois, de couper les arbres, d'enlever le mât d'éclairage public. La prochaine réunion de chantier qui aura lieu le 13 janvier fera le point sur ces aspects.

Concernant les deux emprunts sollicités auprès des banques, il indique que la commission finances a décidé de solliciter à nouveau les agences bancaires consultées pour qu'elles améliorent leurs offres d'ici le 10 décembre. La commission des finances se réunira le 13 décembre, et le Conseil municipal prendra une décision le 16 décembre.

SOU DES ECOLES

Dominique COLIN, Maire adjoint informe du courrier, émanant du sou des écoles, de demande de subvention de 3 000 € pour le projet pédagogique d'école 2010/2011.

Malgré le contexte budgétaire tendu dû à l'investissement dans un nouveau bâtiment d'école, la majorité du conseil serait prête à accorder cette subvention mais souhaiterait connaître le contenu et les objectifs de ce projet, les bénéfices attendus et les moyens d'évaluation et de communication à mettre en place. Un courrier sera fait à la directrice l'école pour avoir plus de renseignements d'ici le prochain conseil du 16 décembre qui prendra la décision définitive.

VIREMENTS DE CREDITS

Le Maire indique qu'il est nécessaire de réaliser les virements de crédits suivants :

- Pour l'opération n°177 (Accessibilité handicapés voirie bâtiments), d'un montant de 80 € ; il propose de prendre cette somme dans l'opération n°163 (Divers éclairage public).
Il explique qu'il manque de l'argent dans cette opération du fait d'une facture de 72,13 € réglée à la commune de PIRAJOUX au titre de la participation communale à la couverture des frais d'insertion de l'annonce liée à l'appel d'offres conjoint de plusieurs communes pour la réalisation d'un diagnostic accessibilité de la voirie et des bâtiments publics.
- Pour le compte 6574 (subventions) : la somme de 3 000 € pris dans le compte 022 (dépenses imprévues) pour le projet de subvention au Sou des Ecoles.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité les virements de crédits suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : Diminution du compte 2313 de l'opération n°163 pour un montant de 80.00 €,

Dépenses : Augmentation du compte 2313 de l'opération n° 177 pour un montant de 80.00 €,

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : Diminution du compte 022 pour un montant de 3 000.00 €,

Dépenses : Augmentation du compte 6574 pour un montant de 3 000.00 €.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Visite de la ZA du Biolay et nouveaux locaux du foyer d'accueil médicalisé St Joseph : les conseillers municipaux des communes du Canton de Coligny sont invités le samedi 11 décembre à la visite de la zone d'activité intercommunale du Biolay à Beaupont : rencontre de Messieurs DURAND, Président du Directoire de la carrosserie industrielle Darbon et de Laurent GOYET, gérant de l'entreprise Schardes puis visite des nouveaux locaux du foyer ST JOSEPH accompagnée par le directeur.

Téléthon 2010 : randonnée cycliste en relais et sans chronométrage le 4 décembre passant par les 9 communes du canton est organisée par les Amis du Rugby Bény-Villemotier afin de récolter des fonds. Le départ est prévu vers 12 h 30 à Bény et l'arrivée à Villemotier vers 16 h 45.

Sinistre Pont de la morte du Moulin Blanc : une personne a perdu le contrôle de son véhicule et a percuté le parapet du pont et causé des dégâts sur l'assise des pierres et du garde de corps. Un devis de 10 962.52 € TTC a été reçu pour les réparations. Ce dossier a été remis aux assurances.

Emploi du temps du personnel de la cantine et école : suite de la réunion du 08 novembre avec les agents, des propositions d'organisation sont faites pour la répartition des tâches de plusieurs postes. Au cours de la discussion, il s'avère qu'il est nécessaire de revoir certains aspects de ces propositions. Cette question sera à nouveau débattue lors du prochain conseil.

Avis naissance : Romane MICHON, née le 7 novembre et domiciliée aux Manillers.

Nouvelle entreprise : naissance d'une nouvelle entreprise à Bény : EGT Environnement, présidée par Monsieur Gérard BERROD

Bulletin municipal : il a été remis à l'imprimeur le 24 novembre pour le maquettage. La commission se réunira le 14 décembre pour examiner et valider le bon à tirer. La livraison est prévue entre Noël et le jour de l'an. Il sera distribué la semaine suivant la cérémonie des vœux du Maire.

Projet communal de construction de logements : compte rendu de la réunion du 16 novembre sur l'esquisse d'aménagement réalisée par le cabinet d'architecture de Thierry Roche. Messieurs Ange Sartori (urbaniste), Guy Desgrandchamps (architecte conseil de l'Etat), Jean-Marc L'Anton (paysagiste conseil de l'Etat) et M Savy (CAUE) participaient à cette réunion.

Le bornage de la parcelle B 792 aura lieu le 02 décembre. Le Maire a convoqué tous les voisins pour les informer du projet.